



DÉMOCRATES
POUR LA PLANÈTE

#MUNICIPALES2020
LES ENJEUX
ENVIRONNEMENTAUX

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POLITIQUE

POURQUOI LES ÉLECTIONS MUNICIPALES SONT UN SCRUTIN FONDAMENTAL POUR L'ENVIRONNEMENT ?

Répondre aux enjeux environnementaux devient une urgence. À vrai dire, il n'y a pas de niveau meilleur qu'un autre. Le niveau international est important car l'environnement ne connaît pas de frontière. La disparition de l'Amazonie, les feux en Australie, la fonte de la banquise, ou l'acidification des océans peuvent avoir des conséquences directes sur notre quotidien du fait des effets qu'ils peuvent provoquer sur le climat, la production d'oxygène de l'océan, le régime des eaux, le niveau des mers ou la chaîne alimentaire globale. Au niveau national, c'est la souveraineté de chaque État qui est sollicitée pour prendre les décisions car le pouvoir de décision réel est à ce niveau. Quant au niveau local, c'est celui de la proximité, là où les effets sont les plus immédiats, là où les actions et les comportements ont les impacts les plus visibles. Ce qui sera décidé demain à l'échelle des communes peut changer les choses, et répondre à l'urgence qu'il y a à agir. On se demande souvent si on encore "le temps". C'est une vraie question. Mais ce qui est certain, c'est que si on veut aller vite, c'est chose possible au niveau local. Le niveau local, c'est le niveau de la rapidité dans l'action. En ce sens, pour l'environnement, les élections municipales sont fondamentales.

QUELS ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SE JOUENT CONCRÈTEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE ?

Tout ce qui impacte l'environnement existe au niveau local. Ce qui peut sembler le plus évident, c'est ce qui relève vraiment d'une décision des maires : l'urbanisme. Il faut par exemple arrêter l'extension en périphérie des lotissements et des zones commerciales, qui consomment en France, tous les 7 ans, l'équivalent d'un département en forêts, champs et espaces naturels. C'est le plus urgent. On peut agir sur l'alimentation bio en jouant sur la commande publique (cantines scolaires), réduire sa consommation d'énergie en utilisant les nouvelles technologies et en opérant un programme progressif de rénovation énergétique des bâtiments les plus consommateurs (écoles, piscines, équipements sportifs). Et pensons aux canicules qui ne manqueront pas de se répéter. Les villes doivent cesser avec le tout minéral adoré par les aménageurs du siècle dernier. L'aménagement urbain moderne, c'est celui qui garde ses grands arbres, maintient de la terre au sol sans la couvrir de bitume, préfère l'herbe à la dalle.

QUELLE PLACE LES FRANÇAIS ACCORDENT-ILS AUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES AUJOURD'HUI ?

Les sujets environnementaux sont devenus la préoccupation numéro 1 des Français. Ceci traduit une inquiétude latente et qui est montée lentement, notamment sous pression des jeunes générations, grandies dans un contexte de messages alarmistes sur le climat, et dorénavant sur la biodiversité. À cela s'ajoute la montée en puissance, notamment via les réseaux sociaux et certaines vidéos virales, des mouvements de protection des animaux, eux aussi largement soutenus par la jeune génération.

Ces inquiétudes sont aujourd'hui alimentées par des faits : pollution de l'air dans les villes, recrudescence des cancers dont la cause avérée est directement liée à la dégradation de l'environnement (pesticides, phtalates), constat de baisse en masse de la biodiversité (insectes et oiseaux dans les campagnes), multiplication des phénomènes climatiques violents (inondations, canicules).

Tous ces éléments (inquiétudes dans la population et faits visibles et vécus) ont pour traduction une montée des scores électoraux des mouvements écologistes dans tous les pays occidentaux. Cette montée est d'autant plus facilitée qu'elle va de pair avec un effondrement des formations politiques traditionnelles qui ont animé la vie politique depuis l'après-guerre. Ces dernières n'ayant pu s'adapter à la recherche de sens à laquelle aspirent les populations occidentales. De ce point de vue, l'offre politique écologiste répond à une demande sociétale tout comme le font, dans un sens presque contraire, d'autres forces politiques, populistes et de repli égoïste. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'extrême droite et les formations populistes, quand elles accèdent au pouvoir, mettent en œuvre, prioritairement, des politiques anti-environnementales (Trump sur le climat, Bolsonaro contre l'Amazonie).

Dans ce contexte, l'offre politique doit être forte sur les enjeux environnementaux.

Yann Wehring
Conseiller régional Île-de-France
Conseiller de Paris

LES PRINCIPAUX SUJETS À ABORDER DANS UN PROGRAMME MUNICIPAL

1. L'urbanisme et l'étalement urbain
2. Mobilité, pollution de l'air et engorgement dus à la circulation automobile
3. Les déchets et la propreté
4. L'eau
5. La place de la nature et du végétal (dont pesticides)
6. Les économies d'énergie, isolation, pollution lumineuse et sonore
7. Le bien-être animal
8. L'alimentation
9. Production d'énergie renouvelable
10. L'empreinte écologique de la ville
11. Éducation et sensibilisation

Les 5 premiers chapitres sont des compétences importantes au sens où elles impliquent des budgets conséquents et incontournables (urbanisme, permis de construire et voiries ; transport en commun et circulation routière ; collecte et traitement des déchets ménagers ; adduction et assainissement de l'eau ; espaces verts, parcs et jardins).

Les autres sujets sont des sujets transversaux ou récents et donc encore peu dotés budgétairement.

L'argent étant le nerf de la guerre, il est clair que vous aurez plus de pouvoir et d'impact sur les 5 premiers sujets que sur les 6 derniers, même si, aujourd'hui, la population attend aussi de vous des réponses sur ces sujets émergents.

LES CONTRIBUTEURS



Le réseau « Démocrates pour la planète » rassemble les adhérents et militants du développement durable au sein du MoDem avec la vocation de réaffirmer la philosophie écologique du MoDem (2007).

Initié par Yann Wehring et David Guillerm, le réseau « Démocrates pour la planète » propose d'apporter des propositions de développement durable dans le projet démocrate.

Ce document, sous forme de recommandations à l'endroit des futures équipes municipales, est la synthèse de propositions pour les élections municipales provenant d'élus et militants du MoDem et des Jeunes Démocrates, de mesures du Shift Project, think-tank qui œuvre en faveur d'une économie libérée de la contrainte carbone, ainsi que des apports du projet du MoDem Paris.

Merci aux principaux contributeurs de cette synthèse :

- Maud Gatel
- Guillaume Morin
- David Guillerm
- Elise Pupier
- Maxime Bizarri
- Yann Wehring
- Aurélia Lefèvre

SUIVRE DÉMOCRATES POUR LA PLANÈTE : [f /TeamPlanete](#) [t /teamplanete](#)

URBANISME ET ÉTALEMENT URBAIN

CONSTAT

À l'exception de Paris (qui a atteint la limite de sur-densification acceptable), la plupart des communes en France sont toutes soumises à la même demande : densifier pour ne pas s'agrandir au dépend des espaces agricoles et des espaces naturels. C'est ce qu'on appelle la lutte contre l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. Pourquoi ?

- Nous avons besoin de terres pour produire de l'alimentation et de plus en plus, de l'énergie.
- Nous devons préserver des espaces naturels pour permettre à la biodiversité de survivre.
- L'imperméabilisation et l'urbanisation anarchique est clairement responsable aujourd'hui des inondations et perturbations du cycle de l'eau.

MESURES

ENGAGEZ-VOUS POUR ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

- Revoyez le plan local d'urbanisme pendant la mandature.
 - **Gelez tout urbanisme sur des espaces non encore construits** qu'il s'agisse d'une zone agricole, d'un espace naturel ou boisé.
 - Inscrivez dans les documents de planification des critères très restrictifs de construction, limités à des zones telles que les friches et espaces anciennement urbanisés délaissés, ou les petits espaces interstitiels entre deux zones déjà urbanisées (type « dents creuses »).
 - Inscrivez un Seuil Minimum de Densité (SMD) dans le PLU pour les nouveaux aménagements.
 - Imposez une limite d'artificialisation des sols lors de la délivrance de permis de construire sans dérogation possible.

- Si toutefois, vous étiez amené à accepter l'urbanisation d'une zone, engagez-vous à compenser la même surface en restauration d'un espace naturel.
- Créez des ZAP (Zones Agricoles Protégées) sur le territoire de la commune.

REVITALISATION DES CENTRE BOURG ET CENTRE-VILLE

Au bénéfice des commerces et TPE, et du logement dans des zones trop denses en bureaux, ...

- Relancez l'attractivité du centre-ville en profitant des rénovations d'immeubles pour apporter une concentration d'aménités souhaitées par les habitants (espaces couverts pour le jeu des enfants, espaces culturels, commerces de bouche, etc.).
- Lancez un plan d'identification des espaces publics chroniquement inoccupés (gymnases, écoles, lieux publics, etc.) pouvant être utilisés par des tiers pour la réalisation d'activités temporaires.
- Bloquez les nouvelles constructions péri-urbaines et favorisez l'implantation de commerces au cœur de la commune, dans le but de limiter les déplacements, les besoins de

chauffage et l'artificialisation des sols.

- Plusieurs programmes intéressants ont été menés dans des communes qui sont dans le même esprit et que vous pourriez reprendre dans votre programme -évidemment, si cela correspond à la situation du centre-ville.

CHANGEZ LA LOGIQUE DU MODÈLE URBAIN

La très grande majorité des villes sont concernées par le développement ces dernières décennies de lotissements et de zones commerciales, artisanales et industrielles qui sont considérés aujourd'hui, à juste titre, comme des non-sens urbanistiques et environnementaux.

- L'urbanisme de demain réside dans la densification de l'existant et la mixité des zones en lieu et place du modèle d'hier qui était basé sur la spécialisation (le logement d'un côté, les commerces de l'autre, les usines ailleurs).
- En premier lieu, si des projets existants demeurent dans les cartons, n'hésitez pas à les remettre en cause et y revenir si vous êtes élus.
- Quant aux zones existantes, beaucoup peut être fait pour les écologiser : oser la mixité en y intégrant du logement et des services (crèche, poste, guichet de services publics, ...) ; les doter d'une desserte en transports en commun si ce n'est pas encore le cas.

2 MOBILITÉ, POLLUTION DE L'AIR ET ENGORGEMENT DES TRANSPORTS ROUTIERS

CONSTAT

Toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne sur ce sujet. En général, le problème est assez peu présent en milieu rural, plus fortement en milieu urbain. Il existe des spécificités de surcroît en fonction de la géographie (vallées avec peu de circulation d'air, ports avec la pollution des navires, etc.).

DEUX QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES SONT À TRAITER :

- En premier lieu et c'est la demande la plus forte : la pollution de l'air. La France est, en tout état de cause, en infraction au regard des directives européennes. Les effets sur la santé sont avérés : problèmes respiratoires chroniques, allergies en augmentation, population fragile (enfants, malades, personnes âgées) en stress, perte d'espérance de vie.
- Second sujet environnemental : le partage de l'espace public. La non maîtrise du trafic routier, autrement dit l'absence de politique publique visant à le réduire, a pour conséquence une place toujours croissante donnée à la voiture et au transport routier. Il en résulte des villes engorgées, étouffantes, stressantes, une place dévolue à la voiture énorme au regard des autres usages (notamment piéton et cycliste), une perte importante d'espaces urbains. Une voiture occupe à elle seule, en permanence, 6 à 8m². La taille des véhicules a de plus, eu tendance à augmenter en moyenne avec la mode des SUV et 4x4. 6 véhicules sur 7 en moyenne n'ont qu'un seul passager à bord, le conducteur. 80% du temps de vie d'une voiture est en stationnement et à l'arrêt. La part consacrée pour sa ou ses voitures (achat, assurances, carburants, entretiens et réparation) peut dépasser 25% du budget total d'un ménage. On mesure là l'absurdité du système qui a été mis en place au cours des 50 dernières années en défigurant considérablement l'esthétique de nos villes.

MESURES

DÉVELOPPEZ UNE POLITIQUE DIVERSIFIÉE SUR LE TRANSPORT

Pour donner davantage de place aux alternatives à la voiture, notamment sur tous les axes de grandes affluences.

CRÉEZ DES ZONES DE CIRCULATION RESTREINTE DANS LE CENTRE-VILLE

La loi vous permet aujourd'hui d'imposer la vignette crit'air qui sélectionne les autorisations de circuler au centre-ville aux véhicules les moins polluants.

- Réduisez la vitesse des véhicules motorisés.
- Dédiez des voies sur les rocade, périphériques et dans les entrées de ville pour les transports collectifs et voitures avec un minimum de 3 passagers (covoiturage) / couplé avec des contrôles vidéo.
- Prévoyez des voies de circulation dont le sens est évolutif en fonction de l'heure de la journée ou des besoins. Des rues à double sens pourraient pendant les heures de pointe se transformer en rue à deux voies afin de faciliter l'évacuation des véhicules hors des centres-villes et ainsi limiter la pollution en ville.
- Pour les villes de plus de 100 000 habitants, instaurez des péages urbains destinés à ceux qui traversent une ville ou une métropole sans s'arrêter et qui utiliseraient pour cela des axes non prévus. Dans certaines villes, un péage urbain plus restrictif pourrait concerner les non-résidents de la Communauté d'agglomération/urbaine/métropole.

DÉVELOPPEZ UNE VÉRITABLE INFRASTRUCTURE VÉLO VIA LE PDU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAIN

- Prenez exemple sur les Pays-Bas ou l'Allemagne.
- Créez des voies cyclables dédiées (pistes cyclables, autoroute vélo).
- Mettez en place des espaces de stationnement dédiés aux vélos.
- Adaptez la signalétique aux déplacements en vélo.
- Créez un service de location de vélos à longue durée.
- Incitez l'utilisation du vélo (triporteurs) pour faire les derniers kilomètres des livraisons.
- Déployez des mesures incitatives pour favoriser l'utilisation du vélo (indemnisation pour l'achat d'un vélo, d'un vélo électrique, création d'abonnement au vélo électrique, etc.)

-----SUITE ↓

LIMITEZ "L'AUTOSOLISME" EN DÉVELOPPANT LE COVOITURAGE ET L'AUTOPARTAGE

- Instaurez des titres de transport et stationnement gratuits pour inciter financièrement au covoiturage et à l'autopartage.
- Définissez des partenariats avec des opérateurs d'autopartage en leur réservant des places de parkings visibles dans la rue. La logique générale est d'inciter les habitants à considérer la voiture comme un usage et non comme un objet à posséder nécessairement. Une voiture partagée (en autopartage ou en co-voiturage) c'est en moyenne 5 à 8 voitures en moins en circulation et en stationnement !
- Multipliez les aires de co-voiturage, y compris en centre-ville.

POURSUIVEZ LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE TRANSPORTS EN COMMUN

- Développement de l'offre des transports en commun au cas par cas (tramway, bus, métro) en envisageant des véhicules sans émission de CO₂ (électriques, à hydrogène) et/ou autonome (test de navettes sans chauffeur sur la métropole de Lyon).
- Mettez en place des navettes ou un service pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes en arrêt de travail pour leur donner accès aux services publics et à des services vitaux (médecin, aller faire ses courses, etc.)

RECHERCHEZ L'INNOVATION EN PRENANT APPUI SUR LES EXPÉRIMENTATIONS NOMBREUSES DÉJÀ CONDUITES DANS BEAUCOUP DE COMMUNES

- Transports à la demande via des applis mobile par exemple, associer du co-voiturage et l'autopartage à l'offre de l'opérateur de transports en commun.
- Incitation tarifaire pour les bons usages par exemple auprès des usagers préférant les heures creuses, péages gratuits ou réduits pour les covoitureurs...

LANCEZ UN PROGRAMME D'ENTERREMENT DES STATIONNEMENTS DE SURFACE À L'IMAGE DE CE QUI SE GÉNÉRALISE DANS LES VILLES SUISSES, ALLEMANDES ET SCANDINAVES.

- Ce programme pourra dans un premier temps privilégier la saturation des parkings souterrains existants (meilleur fléchage dans les rues, tarifs préférentiels en comparaison du stationnement de surface, contractualisation avec les parkings privés d'entreprise ou de copropriétés souvent très peu occupés.
- En dernier recours, construction de nouveaux parkings dans une logique de 1 place de surface supprimée/une place en souterrain créée (il convient en effet de ne pas créer plus de places de stationnements qui créerait inévitablement un effet d'appel d'air et d'augmentation du nombre de voitures alors même que vous recherchez l'objectif de diminuer le nombre global de voitures en circulation).
- Ce programme de suppression progressive des stationnements de surface vous permettra de gagner de l'espace urbain pour de la piétonisation, des pistes cyclables, de la végétalisation sans réduire nécessairement les voies dédiées à la circulation.

3 DÉCHETS ET PROPRETÉ

CONSTAT

La question du déchet est un enjeu primordial car il arrive au terme d'une chaîne qui doit être repensée. L'échelon local s'avère idéal pour démarrer un changement de mentalité et une concertation avec les acteurs locaux car la gestion des déchets s'opère principalement au niveau de la commune et de l'intercommunalité.

Le meilleur déchet est celui qui n'est jamais produit. Une volonté très profonde émerge chez les citoyens pour éviter la création de nouveaux déchets dans une optique "Zéro déchet" qui invite à repenser nos modèles de consommation. Il faut accompagner avec force cette volonté pour réduire l'impact environnemental de nos activités. De nombreuses marges de manœuvre existent également pour améliorer la valorisation des déchets, par le soutien aux différentes filières de tri et par la sensibilisation aux citoyens.

MESURES

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

- Appuyez-vous sur les conseils d'associations comme Zéro Waste France.
- Vérifiez le taux de tri. Objectif : 100% de déchets triés, à savoir valorisés pour avoir une seconde vie.
- Interdisez les plastiques à usage unique - cette mesure n'est pas tout à fait de la compétence municipale, mais il faut mener des actions incitatives auprès des commerçants, restaurateurs de vente à emporter et les supermarchés.
- Sur votre territoire, aidez à l'émergence d'une consigne locale sur le verre (et le plastique ?).
- Dans tous les services municipaux et les écoles, engagez-vous à mettre en place des alternatives aux plastiques et supports à usage unique.
- Développez des filières pour les déchets compostables : développement du compostage en ville par l'intermédiaire d'associations existantes ou par la création d'une filière locale : composteurs individuels ou collectifs, composteurs de quartiers dans les parcs et jardins adossés à des jardins potagers collectifs ; généralisation de la collecte auprès des restaurateurs, cantines et restaurations collectives et supermarchés pour alimenter des unités de méthanisation installées par les agriculteurs locaux.
- Accompagnez les copropriétés et les immeubles sociaux dans la mise en place du tri sélectif et de composteurs.
- Renforcez les réseaux des déchetteries, recycleries, et unités de traitement (unité de tri pour seconde vie, plutôt que le développement d'incinérateurs qui sont des aspirateurs à déchets peu vertueux pour inciter à la valorisation...)
- Conventionnez une association ou recrutez des médiateurs pour réaliser un travail pédagogique auprès de la population : développez un budget participatif et incitez les citoyens à faire des propositions pour des solutions amenant vers le zéro déchet.

- Une fois le système de tri bien installé, envisagez la mise en place d'un système de tarification des déchets non triés au poids pour changer les comportements.

CHARTRE DE LA CONSTRUCTION PROPRE

- Travaillez avec les professionnels pour des chantiers propres.
- Valorisation du matériel restant et non utilisé.
- Définition des process pour limiter l'impact des chantiers sur l'environnement.
- Créez un Label et facilitez l'accès aux services de tri.

RAMASSAGE DES DÉCHETS

- Généralisez les poubelles collectives intelligentes qui permettent de signaler le remplissage et d'adapter en conséquence les tournées des éboueurs.
- Généralisez la multiplication des poubelles publics avec un tri de base (2-3 poubelles au lieu d'une).

LANÇEZ UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE DE VALORISATION DES DÉCHETS

- Améliorez la communication entre les acteurs qui peuvent valoriser les déchets.
- Le déchet d'une entreprise peut devenir la ressource d'une autre entreprise.

METTEZ EN PLACE UNE POLITIQUE STRICTE CONCERNANT LES INCIVILITÉS

- Augmentation du coût de l'amende pour ceux qui jettent leurs déchets par terre ou dans la nature, etc.
- Créez un sentiment dissuasif sur les contrevenants.

4 EAU

CONSTAT

Le dossier de l'eau n'est globalement plus un gros sujet. Les communes ont à peu près réglé la question de la qualité de l'eau et des rejets. Les trois problématiques qui peuvent encore exister résident dans l'économie sur la consommation, la gestion des résidus médicamenteux qu'on n'arrive pas (encore) à filtrer avant rejet dans les cours d'eau et les microplastiques.

MESURES

- Poursuivez le programme de maîtrise des besoins d'eau potable de la Ville par la limitation des fuites des réseaux de transport et de distribution et par des programmes d'économie d'eau. S'appuyer sur les nouvelles technologies pour des contrôles plus importants de la qualité des systèmes.
- Ajoutez dans le cahier des charges du ou des futurs distributeurs de l'eau, une nécessaire incitation financière au comptage individuel de la consommation d'eau dans les copropriétés.

CONSTAT

La préservation de la biodiversité est un des principaux enjeux de l'urgence écologique. On constate des diminutions inquiétantes de population notamment d'oiseaux avec des disparitions de 30 à 90% sur certaines espèces qui sont également à corréliser avec la disparition d'insectes sur les 30 dernières années.

Préserver des espaces naturels est devenu un enjeu primordial qui peut être géré en grande partie à l'échelon local. Cette ambition demande des arbitrages sur l'aménagement des espaces publics, et demande de favoriser la nature en ville, facteur également positif pour le bien-être et la santé des habitants.

MESURES

APPUYEZ-VOUS SUR LE LANCÉMENT DU PLAN BIODIVERSITÉ INITIÉ PAR L'ÉTAT POUR DÉVELOPPER UNE POLITIQUE VÉRITABLEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ANIMALE SUR VOTRE TERRITOIRE

- Protégez les grands arbres comme élément de patrimoine à préserver au moins autant que le patrimoine bâti :
 - Annoncez un recensement des arbres remarquables en proposant d'ailleurs d'associer la population à ce recensement.
 - Mettez en place un comité d'experts qui classera les arbres et déterminera une liste d'arbres à protéger. Le sujet n'est pas qu'esthétique. Les grands arbres sont des abris importants pour la biodiversité des villes et sont surtout des puissants rafraîchisseurs durant les canicules.
- Lancez un programme de parrainage des arbres :
 - Planter un arbre par naissance,
 - Planter un arbre par nouvel habitant.
- Engagez-vous à créer de nouvelles aires protégées (réserves naturelles pour la biodiversité avec des mares, des zones humides, des bosquets ou parcelles de forêts non exploitées...):
 - Pour rappel, la France s'est engagée, d'ici 2030, à consacrer 30% de son territoire terrestre et marin à des aires protégées. C'est possiblement un objectif mondial sur lequel tous les États de la planète pourraient s'engager fin 2020. Annoncez un % de votre ban communal en aire protégée pour contribuer à cet effort mondial.
- Créez des mini forêts et oasis urbains sur le modèle de Nantes pour donner de la place à la biodiversité dans la ville.
- Mettez en place une charte en faveur des plantations locales plutôt qu'exotiques et invasives.

DU VÉGÉTAL À TOUS LES NIVEAUX

- Lancez un grand plan de végétalisation de la ville. Doublez les surfaces végétalisées,
 - Création de jardins partagés sur les toits des nouveaux logements collectifs,
 - Végétalisation des cimetières.
- Pensez dans chaque commune, à un maillage de rues végétalisées pouvant permettre de traverser la ville dans la verdure. Certains axes peuvent aussi faire l'objet d'une piétonnisation.

ENGAGEZ UN PROGRAMME DE DESIMPERMÉABILISATION DES ZONES BITUMÉES COMME LES PARKINGS

- Mise en place d'espaces végétalisés sur les parkings couverts et/ou aériens.
- Dès que c'est possible, débitumez des espaces et ouvrez ces nouvelles zones libres pour des jardins urbains partagés.

PROPOSEZ AUX ENSEIGNES DES ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES DES PARTENARIATS POUR ÉCOLOGISER LES BÂTIMENTS ET ALENTOURS

- Efficacité énergétique des bâtiments avec l'isolation et la pose de panneaux solaires sur les toits.
- Diversification des zones dites « vertes » : vastes et tristes pelouses qui peuvent devenir des petits espaces de nature avec des marres et des bosquets favorables à la biodiversité, et évidemment sans traitement en phytosanitaire.

PESTICIDES :
LES COMMUNES SONT D'ORES ET DÉJÀ
LÉGALEMENT OBLIGÉES
DE RENONCER AUX PESTICIDES
DANS LEURS ESPACES VERTS

- Vous pouvez proposer d'aller plus loin en généralisant cette interdiction aux cimetières (exonérés dans la loi).
- Dans les zones tampons des habitations :
 - Face à la pression citoyenne pour des arrêtés anti-pesticides, vous pouvez lancer en amont un programme de conventionnement avec les agriculteurs exploitant les terres sur lesquelles vous voulez une absence d'épandage de pesticides en leur proposant (comme à Vittel, Munich ou Paris autour des puits de captage d'eau), un appui financier pour une conversion au bio (ou une jachère ou une transformation en pâture pour animaux d'élevage) sur les dites parcelles.
 - En l'absence de collaboration possible avec les agriculteurs, les arrêtés anti-pesticides, même si vous êtes hors la loi, répondent à une demande forte des habitants. Cherchez à régler vous aussi les zones de protection. Ceci vaudrait notamment pour les zones proches des endroits où sont des enfants (écoles, crèches, espaces de loisirs, espaces sportifs).

POLLUTION :
ENGAGEZ-VOUS À PUBLIER L'INVENTAIRE
COMPLET DES SITES POLLUÉS
ET FAITES-EN UNE PRIORITÉ DE
RÉHABILITATION POUR LA COMMUNE

- Recours aux plantes utilisées en "phytoremédiation" dans le cadre des opérations de végétalisation en pleine terre, utiles pour dépolluer certaines molécules.
- Lutte contre la pollution des sous-sols (ex. réhabilitation des stations essence, locaux commerciaux abandonnés...) avec le traitement des pollutions historiques en supprimant la prescription de responsabilité pour pollution des sols.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, ISOLATION THERMIQUE DES LOGEMENTS, POLLUTION LUMINEUSE ET SONORE

CONSTAT

En France, 37% des émissions de CO2 ont pour origine le secteur de l'énergie et du bâti résidentiel (principalement du chauffage pour ce dernier). Il existe donc un enjeu important en lien avec la transition écologique. Si l'État prend sa part de ces problématiques, de nombreux leviers existent au niveau des communes pour réduire la consommation d'énergie.

D'une part au niveau des bâtiments, pour accompagner les particuliers dans les démarches de rénovation et dans la gestion des bâtiments municipaux. D'autre part, sur tous les autres postes de consommation d'énergie de la commune : lampadaires, illuminations pour les fêtes, panneaux publicitaires lumineux...

MESURES

OBJECTIF SOBRIÉTÉ SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

- Nouveau bâtiment public à énergie neutre ou positive.
- Monitorer la consommation énergétique de tous les bâtiments publics.
- Diagnostic énergétique des bâtiments municipaux.

LANÇEZ UN PLAN AMBITIEUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- Commencez par appliquer la réglementation pour la consigne de température de 19°C dans les locaux (en particulier l'Article R241-26 du code l'énergie).
- Créez ou devenez actionnaire d'une SPL (Société Publique Locale) qui assiste les collectivités sur les actions de rénovation thermique et l'obtention d'aides financières. Les SPL pourront avoir pour objectif de systématiser le recours aux CPE (Contrats de Performance Énergétique) qui ont l'avantage de faciliter le financement des projets et de sécuriser les gains de performance énergétique.

INCITEZ LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS À RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE LEUR BÂTIMENT

- Dans l'attente de la mise en place du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), établissez un partenariat avec des structures locales (ou la SPL ci-dessus) pour mettre en place un guichet unique d'information sur les aides disponibles pour la rénovation.
- Instaurez une modulation de la taxe foncière aux détenteurs d'un Passeport Efficacité Énergétique vertueux, ou dans le cas de la rénovation énergétique des bâtiments.
- Proposez une alternative aux grands logements en mettant à disposition des habitants de centre-

ville des tiers-lieux permettant de recevoir des amis, et des lieux de stockage.

FAVORISEZ L'UTILISATION DU BOIS EN CONSTRUCTION ET EN RÉNOVATION

- Inscrivez l'utilisation d'une part significative de bois d'œuvre issu de filières locales et responsables ainsi que de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par les communes.
- Utilisez la commande publique pour créer un débouché aux acteurs de la filière bois (producteurs, artisans, entreprises de construction, énergéticiens) et développez la demande.

LANÇEZ UN PLAN GLOBAL D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE SUR LA VILLE ET DANS LES SERVICES

- Diminution des éclairages et remplacement des éclairages en LED si ce n'est pas déjà fait (lampadaires, illuminations de Noël, etc.).
- Mise en place de technologie "ville intelligente" pour adapter les éclairages dans les rues peu fréquentées.
- Statuer en conseil municipal sur les pollutions lumineuses (publicités, enseignes, pré-enseignes), en diminuant voire interdisant les plages horaires d'allumage autorisées.
- Interdisez l'éclairage des magasins et des établissements en dehors des horaires d'ouverture ?





LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

CONSTAT

Il existe une sensibilité importante des citoyens à la cause animale.

Il faut évoquer au moins 3 sujets : les spectacles (cirques et corridas principalement), les abattages pratiqués dans les abattoirs et la chasse (dans les communes possédant des forêts et espaces naturels où la chasse est pratiquée).

MESURES

- Prenez des prises de position politique sur les grands sujets de la cause animale.

- Interdisez par arrêté les spectacles avec animaux (cirques, corridas, etc),
- Les abattages (pratiqués dans les abattoirs),
- Et la chasse (dans les communes possédant des forêts ou espaces naturels où la chasse est pratiquée).

- Accentuez les contrôles menés avec l'État et les opérateurs de l'État dans les animaleries pour vérifier la provenance des animaux (élevages douteux) mis en vente et leurs conditions de détention.

- Menez des campagnes d'information en lien avec les refuges animaliers pour sensibiliser le public à la condition animale et à l'adoption.

8 ALIMENTATION

CONSTAT

L’empreinte carbone de l’alimentation est liée à plusieurs facteurs : la production agricole, la production d’emballages, le transport... L’ensemble représente ainsi 36% des émissions de gaz à effet de serre françaises.

De la production à la consommation, l’échelon local peut prendre toute sa part pour aider à transformer les comportements et diminuer l’impact de ce sujet essentiel pour l’environnement. En effet, les communes disposent de plusieurs leviers, en particulier dans la restauration collective (notamment scolaire), et dans le soutien et la valorisation des producteurs.

Au-delà du simple enjeu climatique, cette thématique renvoie bien sûr également à des questions importantes pour la biodiversité et la santé. Dans ses choix d’approvisionnement et la sensibilisation qu’elle mène envers les citoyens, la commune peut ainsi promouvoir une alimentation de qualité pour l’environnement et pour l’homme.

MESURES

LUTTEZ CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Mettez en place un système de réservation des repas en amont pour connaître à l’avance le nombre de portions à prévoir dans les services de restauration d’entreprise et scolaire.
- Créez une charte communale d’engagement contre le gaspillage dans la restauration, incluant la restauration privée.
- Encouragez la distribution des plats “non distribués” pour les plus démunis (Resto du Cœur, etc.).
- Mettez en place un système de collecte des déchets organiques avec des poubelles dédiées et encouragez la distribution de ces déchets aux agriculteurs locaux qui en ont l’usage (compostage, méthaniseurs...).
- Organisez des campagnes de communication auprès de la population sur les bonnes pratiques :
 - Accommoder les restes, adapter les quantités, cuisiner des produits frais...;
 - Organiser les bonnes pratiques dans les cantines ; être vigilant sur le respect de la loi dans les supermarchés tenus de vendre à bas prix ou donner les produits en quasi dates limites de consommation, fruits et légumes gâtés mais encore consommables.

CONSOMMEZ DES ALIMENTS LOCAUX, DE SAISON, SI POSSIBLE BIO ET RÉDUISEZ LA CONSOMMATION DE VIANDE, PARTICULIÈREMENT DE BŒUF

- Cherchez un minimum d’approvisionnement de 70% bio et 70% local. Privilégiez les circuits courts et locaux.
- Engagez-vous à servir à minima deux repas végétariens par semaine dans les services de restauration gérés par les communes (notamment les cantines scolaires).
- Dans les contrats publics, demandez des services comprenant une seule fois par mois du bœuf et préférez la volaille ou le porc au bœuf

dans les options carnées.

- Créez une charte communale d’engagement pour la restauration privée, incitant à consommer de saison, local et à proposer des options végétariennes, par exemple au travers de “points verts” permettant aux clients choisissant ces menus de bénéficier d’avantages fiscaux liés à leur impact vertueux pour le climat (réduction sur les prix, etc.).

OFFREZ UN DÉBOUCHÉ LOCAL AUX PRODUCTEURS LOCAUX ADOPTANT UNE AGRICULTURE VERTUEUSE POUR L’ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DE L’UTILISATION D’ENGRAIS CHIMIQUES, PAS DE SERRES CHAUFFÉES, PRIORITÉ À LA QUALITÉ PLUTÔT QU’À LA QUANTITÉ :

- Instaurez des partenariats avec ces producteurs pour approvisionner les services de restauration de la commune.
- Déployez des dispositifs et infrastructures (halle alimentaire communale, régies agricoles communales, marché couvert bio et local) permettant de mettre en relation ces producteurs avec les habitants de la commune.
- Valorisez les AMAP (Associations pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne) permettant aux producteurs de vendre leurs produits en partenariat avec les mairies.
- Valorisez les producteurs locaux dans les manifestations locales.
- Mettez en place un contexte favorable au développement de la permaculture.
 - Valorisation dans les politiques municipales.
 - Mise en place de contexte financier favorable au développement d’exploitations en permaculture sur le territoire de la commune.

9 PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

CONSTAT

Si la politique énergétique est davantage gérée de manière centralisée, le cadre légal offre l'opportunité au niveau local de s'offrir des moyens de production d'énergie renouvelable. La municipalité peut ainsi avoir un impact sur leur développement par la réglementation, le soutien financier et la communication en leur faveur. Elle peut également s'engager vers ce type d'énergies dans la gestion de ses propres espaces et bâtiments, en termes de production ou approvisionnement.

MESURES

LORS DU RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AVEC LES FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ, PRIVILÉGIEZ DES SOURCES RENOUVELABLES

- Signez des contrats comprenant 100% d'électricité provenant de sources renouvelables.
- Rééquilibrez le mix énergétique de la ville en remontant la part de renouvelable : la biomasse en particulier en milieu rural ou la géothermie, l'éolien, le solaire.
- Développez le recours à la géothermie pour les réseaux de chaleur collectifs (CPCU) quand cela est possible sur le territoire.

PÔLE DE TRANSPORT EN COMMUN DÉVELOPPÉ AVEC UNE TECHNOLOGIE HYDROGÈNE

- La production hydrogène doit être certifiée à partir de sources d'énergie renouvelable pour avoir un intérêt environnemental.
- L'État débloque des aides pour ce type de développement avec l'ambition d'installer 1000 bus à source hydrogène dans les prochaines années.

FAVORISEZ LE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE PRODUCTION RENOUVELABLE

- Appuyez les associations citoyennes qui aident à l'installation.
- Incitez les grandes surfaces commerciales à couvrir leurs toits de panneaux solaires et organisez avec eux la promotion de cette action à l'échelle intercommunale.

COMPENSEZ L'EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS PAR DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE PROPRE SUR/DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

MAIRIES, GYMNASES, SALLES DES FÊTES...

VALORISEZ LA CHALEUR FATALE ET L'ÉNERGIE PERDUE LORSQUE CECI EST POSSIBLE

CONSTAT

Mener une politique écologique, c'est agir dans le territoire de la commune. Cependant, l'impact écologique de la commune ne s'arrête malheureusement pas à son unique territoire. Par nos besoins et donc nos importations (en énergie, pour bâtir, aménager, et en produits de consommation), nous avons un impact important partout sur la planète.

Pour être complet dans son engagement, il faut donc prévoir un volet de la politique communale qui visera à mesurer son empreinte écologique (des outils existent pour le climat, mais aussi plus largement – et ce sera votre originalité de l'ajouter – sur la biodiversité, les forêts tropicales et les océans). Et sur la base de cette empreinte, proposer des actions de réduction, d'évitement ou de compensation (pour la commune mais aussi pour les habitants, les commerçants et les entreprises de la commune).

MESURES

RÉALISATION DE L'ÉVALUATION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNE

ENGAGEZ UNE POLITIQUE D'ACHATS PUBLICS DE QUALITÉ

En fixant des critères techniques, RSE et environnementaux aux appels d'offres, et en exigeant la présence d'un paysagiste-concepteur dans tous les projets d'aménagement de l'espace public.

METTEZ EN PLACE UNE CONCERTATION AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA VILLE POUR DÉVELOPPER UNE CULTURE DU CHANGEMENT

- Incitez les poissonneries de supermarchés à ne pas proposer de poissons issus de la surpêche en haute mer.
- Sensibilisez les habitants quand ils deviennent touristes dans des pays étrangers à ne pas acheter des produits issus d'espèces en danger.
- Communiquez sur les bonnes pratiques : réparer son électroménager, ne pas changer trop souvent de téléphone portable...
- Privilégiez un grand voyage plutôt que plusieurs petits weekends en low-cost.
- Diviser par 2 sa consommation de viande.
- Regarder l'étiquette des produits qu'on achète : des labels existent pour certifier la valeur environnementale : les 5 produits qui participent le plus à la déforestation des forêts tropicales : la viande car on nourrit les bêtes avec du soja brésilien ou africain, le cacao, l'huile de palme et le bois tropical).
- Dans les zones touristiques, développer l'éco-hôtellerie.

PRÉVOIR UNE AUGMENTATION DU BUDGET POUR MENER DES ACTIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS DES PAYS DU SUD

Vous pouvez par exemple proposer que les jumelages concernent dorénavant des communes du sud avec un objectif d'appui à des actions environnementales (plutôt que des jumelages

avec des communes en Europe ou en Amérique du nord dont l'intérêt est relativement limité).

RENDEZ LA COMMUNE EXEMPLAIRE EN TERMES D'UTILISATION DE L'AVION

- Ne pas subventionner de voyages scolaires nécessitant de prendre l'avion, dès qu'une alternative moins émettrice est possible.
- Limiter au strict minimum le recours au transport aérien dans le cadre des activités des équipes municipales.

METTEZ EN PLACE UN "CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE"

Composé de conseillers municipaux, experts, de représentants d'associations et de citoyens élus ou tirés au sort, qui se réuniront tous les mois, pour travailler ensemble à la proposition de nouvelles mesures en faveur de la transition écologique et à leur acceptation par les citoyens.

CONCEVEZ LA RÉPONSE À L'URGENCE CLIMATIQUE COMME UN IMPÉRATIF GÉNÉRAL S'IMPOSANT À TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE ET NE PAS LA RÉDUIRE AU "VOLET CLIMAT" DU PROGRAMME OU UNE POLITIQUE PUBLIQUE PARMIS LES AUTRES.

En effet, la crise climatique est une crise systémique dont la cause profonde se situe dans nos modes de vie, de production et de consommation. Il ne faut donc pas demander à chaque service quels efforts il pense pouvoir consentir et fixer les objectifs en conséquence. Il faut identifier les objectifs dictés par la situation climatique et en déduire les contraintes que doit respecter chaque service. Cela peut notamment se traduire par :

- L'établissement d'une feuille de route 2020-2050 de décarbonation du territoire, avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, cohérents avec la situation territoriale et la SNBC et évalués au moins tous les trois ans.
- L'évaluation systématique de l'impact sur les émissions de GES des décisions prises par la commune.

CONSTAT

De nombreux leviers d'action existent à l'échelle individuelle, qui ne sont pas toujours connus ou qui ne paraissent pas toujours accessibles aux citoyens. La commune, de par son rôle dans le domaine éducatif et ses moyens de communication, peut participer à sensibiliser petits et grands sur les alternatives dans nos modes de vie.

Si comme le disait Mandela, "l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde", et que l'école est un des domaines de compétences de la municipalité, notre rôle est de nous engager clairement dans la pédagogie et le changement de mentalité de toutes les générations face à l'urgence des enjeux.

MESURES
**ÉCOLE
ET JEUNE PUBLIC**

- Développez les ateliers pédagogiques dans les classes pour donner conscience dès le plus jeune âge de la valeur des produits locaux et apporter une éducation à la bonne alimentation.
- Proposez des activités autour de la transition écologique dans les activités périscolaires (ateliers DIY, potager & compost, jeux sur ce thème...).
- Mettez en place des actions de sensibilisation aux enjeux énergie-climat et aux solutions de réduction de notre empreinte carbone, notamment dans les écoles.
- Généralisez les cours "Oasis de qualité" dans les écoles.

**COMMUNICATION
MUNICIPALE**

- Instaurez une rubrique "Initiatives - Transition écologique" dans le journal municipal, mettant en valeur les projets des citoyens, des associations et de la commune.
- Soutenez les initiatives locales citoyennes et associatives en faveur de l'écologie (pédibus ou cyclo bus, jardins partagés, AMAP...), par leur mise en réseau avec des acteurs pouvant favoriser leur développement.
- Valorisez le bénéfice pour la santé publique des déplacements actifs (vélo et marche),
- Utilisez le levier de l'affichage publicitaire public : s'imposer et imposer aux partenaires de la commune/intercommunalité (titulaires de marchés et concessions) une "charte climat" de l'affichage publicitaire sur les dispositifs que la commune/intercommunalité maîtrise (affichage officiel, mobilier urbain et dans les transports en commun, etc.), instaurant des critères de sélection des annonceurs en fonction de l'empreinte carbone de leur activité (préférer les incitations à l'utilisation du vélo, au covoiturage/autopartage, à la rénovation thermique, aux vacances dans la région plutôt qu'à l'usage des transports aériens, automobiles ou à la consommation de produits carnés et transformés).
- Multipliez les occasions de débats publics permettant une prise de conscience collective de la réalité des enjeux, des ordres de grandeurs et des logiques fondamentales permettant d'aborder rationnellement la crise énergie-climat.

INITIATIVES DANS NOS TERRITOIRES



Commerces et centre-ville :

Afin de développer son centre-ville et moderniser ses espaces publics, à Agen, le maire a engagé depuis 2008 déjà l'opération « Agen Cœur battant », qui se prolonge naturellement avec « Action Cœur de Ville », opération nationale à destination des villes moyennes, qui vise aussi à financer la rénovation immobilière des centres-villes pour appuyer les collectivités locales qui portent des projets de redynamisation.

Dans le plan d'action, l'Agence du Commerce Cœur d'Agen a joué un rôle phare pour accompagner les commerçants et les consommateurs, pour que l'offre commerciale corresponde véritablement aux besoins.

→ Focus : les enjeux de l'opération Agen Cœur battant

- Résorber la vacance de logements
- Lutter contre l'habitat dégradé
- Accueillir des ménages accédant à la propriété en centre ancien
- Adapter les logements au vieillissement des ménages
- Préserver le patrimoine et valoriser le cadre de vie



Afin d'élaborer des stratégies, évaluer des projets, et sensibiliser au rapport à l'arbre et à la nature en ville, la ville de Bordeaux a mis en place un comité de l'arbre. Composé de citoyens bordelais tirés au sort, d'associations, de spécialistes, chercheurs, professionnels et de représentants de la Ville, le Comité de l'arbre se réunit chaque mois. Il est destiné à partager les enjeux et à co-construire un plan d'action en instaurant une gouvernance composite et un espace d'échange associant les citoyens.



À Saint-Julien-en-Genevois, le maire a mis en place des mesures pour une gestion plus responsable de l'éclairage public. Des horloges astronomiques ont été installées, qui n'éclairent qu'entre la tombée de la nuit et le lever du jour. L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit est expérimenté depuis le printemps 2016. L'éclairage public s'éteint de 1h à 5h du matin en centre-ville et de minuit à 6h pour les quartiers résidentiels et les hameaux.

→ L'extinction de l'éclairage public, c'est :

- Une manière de préserver l'environnement et la biodiversité
- Une meilleure production de mélatonine, qui améliore la qualité du sommeil
- Une meilleure observation du ciel nocturne
- Une meilleure gestion de la dépense publique

**TRAITER
SES EAUX USÉES**

**À COMBAILLAUX,
UNE
LOMBRI-STATION**

La commune de Combaillaux, proche de Montpellier, a initié un nouveau système de traitement des eaux en utilisant des lombrics : un processus qui donne une qualité de l'eau équivalente à un traitement classique. L'action combinée des vers qui "mangent" les déchets, et de l'oxygène, puis du soleil en fin de cycle, assainit l'eau. La totalité des polluants est soit transformée, soit dégradée sous forme de gaz.

**LUTTER
CONTRE LES
PERTURBATEURS
ENDOCRINIENS**

**À LIMOGES,
DES PLATEAUX
EN PORCELAINE
DANS
LES CRÈCHES**

Pour diminuer de façon significative la place des perturbateurs endocriniens, la ville de Limoges, après avoir signé la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens, a travaillé, en partenariat avec des étudiants en BTS design et plusieurs entreprises locales spécialisées en céramiques, à la confection de plateaux en porcelaine, qui ont remplacé les plateaux en plastique. Des actions de sensibilisation ont été menées auprès des parents, et ce sont maintenant 500 plateaux qui ont été livrés dans les crèches de la ville, vendus à 15 euros l'unité. La ville s'est engagée dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens autour de 5 axes : mieux respirer, mieux dans son assiette, jouer autrement, nettoyer sans polluer et sans se polluer, acheter exigeant.

**PRÉSERVER
LA NATURE
DE MANIÈRE
LUDIQUE ET
ÉDUCATIVE**

**ALLAUCH
ORGANISE LES
JOURNÉES DE
REBOISEMENT**

À Allauch, la municipalité organise chaque année plusieurs journées de sensibilisation, suite à l'incendie de 1997 qui avait ravagé une grande partie des collines. Il s'agit de sensibiliser la population et les écoliers à l'écologie méditerranéenne et à sa fragilité mais aussi de mettre en valeur le paysage de la commune. Petits et grands sont invités à venir planter des arbres adaptés aux collines tels que le chêne blanc, le laurier tin, le sorbier domestique, le genévrier, le chêne vert et l'arbousier. Chaque habitant peut inscrire son nom sur le tuteur de son plant et la municipalité offre le pique-nique à tous les volontaires. En été, les bénévoles du CCFF, le Comité Communal des Feux de Forêts d'Allauch, arrosent régulièrement les plants, une action qui permet d'augmenter le taux de réussite du reboisement. Des animations sont également proposées tout au long de la journée : initiation aux gestes de 1er secours avec ou sans défibrillateur, démonstration du matériel incendie des sapeurs-pompiers. Ce projet peut être facilement développé dans n'importe quelle commune désireuse de se lancer dans des projets environnementaux.

 **IDÉE** → Lancez dans votre commune un programme de parrainage des arbres en plantant par exemple un arbre par naissance ou par nouvel habitant.